



## COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille douze, le 3 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 25 juin 2012.

Étaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Loïc IAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Patricia GILGUENO, Jean-Jacques VEDELO, Jacky EUZENOT, Joëlle LE MERLUS, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents excusés : Daniel GUEGAN, Martine ROLLAND, Jean-Marie LORCY, Claude BONNO  
Absent : Sébastien LE PARIC

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

#### ➤ Aménagement des rues du Centenaire et des Rosiers : Résultat de consultation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 2 juillet concernant les travaux d'aménagement des rues du Centenaire et des Rosiers.

L'appel d'offres comprenait une tranche ferme : la rue du Centenaire et une tranche conditionnelle : la rue des Rosiers. Vu les offres fournies et suite à la situation financière de la commune au 30 juin, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est possible d'aménager les deux rues en une seule fois, sans réaliser d'emprunt mais en limitant les dépenses d'investissement jusqu'à la fin de l'année.

Trois options sont également proposées : enrobé noir, enrobé brun ou béton désactivé.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'option « enrobé brun ». En effet, l'option « béton désactivé » représente une plus-value trop importante, et l'enrobé noir rendrait le « rendu » de la rue monotone.

Maire présente à l'assemblée les offres reçues après négociation :

Nom du candidat	Montant HT	Montant TTC
<i>Estimation</i>	<i>246 130€</i>	<i>294 371,48€</i>
EIFFAGE	266 867,26€	319 173,24€
SRTP	227 666€	272 288,54€
BRULE WEICKERT	246 635€	294 975,46€
EUROVIA	227 340€	271 898,64€

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis et après analyse des offres par le cabinet CEA, le conseil municipal décide de :

- Réaliser la tranche conditionnelle
- Opter pour l'enrobé brun
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 271 898,64€ TTC, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier.

### ➤ Aménagement des rues du Centenaire et des Rosiers : Point sur les travaux

Michel CABEL indique que les travaux de mise en souterrain des réseaux sont terminés. Il reste quelques coffrets à sceller, ceci sera réalisé fin de semaine.

Concernant les travaux d'eau potable, dont Pontivy Communauté a la compétence, le marché a été attribué à l'entreprise ETDE pour un montant de 11 580€. La reprise des branchements devrait débiter semaine prochaine pour la rue du Centenaire et se terminer fin juillet, quant à la rue des Rosiers la fin des travaux est prévue début septembre. Une information sera faite auprès des riverains.

Les services techniques ont balayé la rue du Centenaire. Le conseil municipal décide de ne pas réaliser de bi-couche sur les reprises de chaussée en attendant les travaux qui devraient débiter en septembre, un arrêté sera pris pour interdire l'accès aux deux rues (sauf riverains).

### ➤ Intégration dans le domaine public : Lotissement Lannier Bras

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur LE HIR, président de l'ASL Lotissement Lannier Bras, a fait une demande afin d'intégrer dans le domaine public les réseaux du lotissement privé (Eaux pluviales, éclairage public, espaces verts, voirie). Suite au dernier conseil, la commission voirie s'est réunie sur place le 29 juin dernier en présence de Monsieur LIZIARD technicien mandaté par la commune, René LE HIR et Yves LE VERGER. Michel CABEL fait lecture du compte-rendu, faisant état de quelques déficiences à remettre en état avant une éventuelle intégration dans le domaine public.

Le soir du 29 juin a eu lieu une assemblée générale de l'association des co-lotés. Par courrier en date du 2 juillet, Monsieur LE HIR indique que toutes les demandes de la commission seront réalisées. Le conseil en prend acte.

Monsieur le Maire indique que l'intégration au domaine public sera soumise au conseil lorsque tous ces travaux auront été réalisés.

Il fait également lecture à l'assemblée de la délibération de Pontivy Communauté qui a accepté la prise en charge dans le domaine public de la communauté des réseaux eau et assainissement.

Patricia GUIGUENO s'interroge sur le fait que tous les lotissements privés peuvent réclamer l'intégration des espaces communs au domaine public. Cela entraîne une surcharge de travail et un coût supplémentaire pour la commune. Le Maire signale que dans la quasi totalité des cas de lotissements similaires, l'introduction de réseaux dans le domaine public s'opère. Le lotissement privé n'entraîne par ailleurs aucune charge d'investissement pour la commune, il génère par contre des recettes fiscales. Monsieur le Maire indique que la question de l'intégration ou non au domaine public sera soumise au vote lors du prochain conseil si les travaux ont été réalisés.

### ➤ Information suite à la réunion de travail sur le projet d'aménagement de la rue du Commerce

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le lundi 2 juillet en présence de Monsieur LIZIARD, maître d'œuvre, Monsieur LE NECHET du Conseil Général et Monsieur COGARD du SDEM et Michel CABEL, adjoint aux travaux. L'aménagement repose sur environ 1 km. La mise en souterrain des réseaux représenterait un coût important. Monsieur le Maire indique que la solution consisterait à réaliser les travaux en deux voir trois phases.

Loïc JAN questionne Monsieur le Maire sur la hauteur du financement du Conseil Général sur cet aménagement.

Celui-ci interviendrait pour réaliser le tapis d'enrobée et la subvention classique (taux départemental de solidarité à hauteur de 15% pour un montant des travaux plafonné à 300 000€ HT par an).

Ce projet global d'aménagement de la rue du commerce engendre une réelle réflexion notamment sur la sécurité. Doit-on y placer des coussins berlinois, des plateaux surélevés, des radars pédagogiques et à quels endroits ?

Il faudra également tenir compte des normes handicap car les trottoirs sont actuellement très étroits par endroit, et des rampes d'accès devront être installés pour certains commerces sur le domaine public. L'état des réseaux interroge également. L'ensemble du conseil municipal s'accorde sur le fait qu'il faudra se poser toutes ces questions dans l'instruction préalable du dossier en relation avec les riverains et les commerçants.

Des réunions publiques seront organisées. Un dossier de subvention auprès du conseil général sera déposé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une éventuelle première tranche.

### ➤ Acquisition de matériels informatiques

Sur ce sujet, Monsieur le Maire cède la parole à Jean-Jacques VIDÉLO. Celui-ci indique que suite à la commission internet du 20 juin dernier, des devis sur le matériel informatique ont été affinés. La demande comprend : 8 postes informatiques, 2 ordinateurs portables, 9 licences office, 1 licence office pro, des switches, 6 casques multimédia et des câbles. Sur 5 demandes de devis, 2 entreprises ont répondu.

L'entreprise MCE de Pontivy pour un montant de 7 433€ et l'entreprise 2SIA de Brec'h pour un montant de 7 360€.

Jean-Jacques VIDELO indique que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise MCT car cette entreprise installe le matériel. Cette acquisition va permettre l'augmentation du nombre de postes à la médiathèque (espace multimédia, poste d'accueil et sauvegarde).

Il est également évoqué de changer les postes de la Mairie. Jean-Jacques VIDELO indique qu'il serait judicieux de revoir la partie réseau en amont, vers septembre-octobre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis concernant cette acquisition.

Loïc JAN s'interroge sur les postes affectés au local jeune au mois de juillet. Deux postes y seront installés : l'un provenant de la médiathèque, l'autre du bureau des adjoints. Jean-Jacques VIDELO indique que ces postes seront connectés sur le même réseau que celui de la mairie. Celui-ci n'est pas sécurisé. L'animateur présent dans le local devra être vigilant. L'assemblée s'accorde à dire que l'espace jeune ne doit pas devenir un lieu pour « jeux vidéo » mais bien un espace de développement des activités diversifiées.

### ➤ Travaux du clostière

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Daniel GUEGAN a fait une demande de devis auprès de 4 entreprises. Les grilles et les portes de l'ossuaire seront galvanisées et thermolaquées. La pose sera faite par les services techniques. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise LORANS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### ➤ Compte-rendu de commissions

**Commission culture et internet :** Jeanine BURBAN indique que la dernière commission a eu lieu le 30 juin dernier. La mise en ligne de nouvelles informations sur le site internet se poursuit. Concernant le droit à l'image, des documents seront distribués à la rentrée scolaire pour autoriser la mise en ligne de photos des enfants, avec l'accord des parents. Jeanine BURBAN fait le bilan des animations intervenues et présente deux nouveaux projets :

- Un tournoi de jeux vidéo en ligne entre cybercommunes du Morbihan organisé par le Conseil Général
- La réalisation, via le Pays de Pontivy, d'une BD numérique. Deux communes de chaque canton du Pays ont été sélectionnées dont LE SOURN. Il s'agit de raconter, sous forme de bande dessinée, une légende existant sur la commune. Ce projet sera réalisé en 2013.

Jean-Jacques VIDELO indique qu'il a assisté à une réunion sur la déclinaison du plan très haut débit organisé par le Conseil Général, et notamment le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire breton et en particulier morbihannais. Il indique notamment que nous devons demeurer vigilant sur la desserte des communes rurales. En effet sur le territoire de Pontivy Communauté, le déploiement sur Pontivy est prévu pour 2018, les communes rurales pour 2028.

**Commission environnement :** Marcel RENAUD indique que le jury de secteur concernant les villes et villages fleuris est passé dans la commune le lundi 2 juillet. Les résultats pour un passage devant le jury départemental devrait être connus pour fin de semaine.

La commission environnement s'est réunie le 12 juin suite au vote du conseil municipal pour le traitement chimique des terrains de foot. En effet, le Sage Blavet a suggéré de réaliser un diagnostic établi par un organisme agréé pouvant aboutir au traitement chimique du terrain. La commission s'est prononcée favorablement sur ce diagnostic qui est financé à hauteur de 70% par la Région et l'Agence de l'eau. La commission s'interroge sur le traitement des autres espaces communaux. Suite à la commission, Marcel RENAUD a rencontré le président et le trésorier du club de foot. Il a été convenu de traiter mécaniquement les terrains. Loïc JAN a rencontré Henri LE DORZE et Jean-Jacques PARMENTIER de la ville de Pontivy pour un prêt de leur matériel et des agents habilités à l'utiliser. En contrepartie la commune autorise les jeunes des clubs de foot de Pontivy à utiliser le terrain supérieur une fois tous les 15 jours. Loïc JAN indique que les agents de la ville de Pontivy sont intervenus aujourd'hui même pour araser les terrains afin de pouvoir y passer la carotreuse. Le résultat n'est cependant pas garanti. Dans ce cas, le diagnostic suggéré par le Sage Blavet sera réalisé.

**Commission Affaires scolaires :** Marcel Renaud était absent lors du dernier conseil d'école du 19 juin. Etait présent : Joëlle Le Merlus, Mireille Le Ruyet, Raymonde Jaffredo ainsi que Loïc Jan. Ce dernier fait lecture du compte-rendu. Les principaux sujets étaient les suivants :

- o Organisation 2012 : L'École a réclamé l'ouverture d'un demi-poste d'enseignant en maternelle. Dans le cas contraire, ce qui a été confirmé en date du 2 juillet, une nouvelle répartition des classes sera envisagée. L'équipe enseignante reste identique. Le nombre d'élèves en maternelle serait de 34 et en primaire de 57.
- o Concernant les horaires, le changement a été validé à l'unanimité comme suit : 8h55-11h55. Cela induit une surveillance de cour débutant à 8h45 comme le souhaitait certains parents.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame LE CORNEC, directrice de l'école privée ainsi que le comptable de l'UDOGEC, Monsieur LE GUEN, afin d'expliquer l'évolution négative de la subvention attribuée à l'OGEC en 2012. Ce dernier a relevé quelques omissions (amortissement du photocopieur, quote-part des services techniques et administratifs, ...) qui seront régularisés pour le prochain conseil municipal. Le Maire ayant confirmé à l'OGEC la pris en charge du demi-poste de Mme Bronsard jusqu'à la fin de sa mandature.

- **Commission voirie** : Michel CABEL indique que le PATA sur la commune a été réalisé. Les travaux de voirie 2012 ont débuté. La prochaine commission aura pour objet une réflexion sur la mise en place de coussins berlinois à Saint-Michel. Monsieur CHALARD du conseil général a indiqué à Monsieur le Maire que 400m d'encroûte seront réalisés à Saint-Michel sur la D156 (de l'entrée de Pontivy à la limite de l'agglomération de St-Michel).

## > **Affaires diverses**

### L'Art dans les chapelles

Le Maire informe l'assemblée que les trois guides recrutés pour cet été (Pierre GUIGUENO, Justine LE NAGARD, Romain RAYMOND) débute leur formation le 4 juillet. L'ouverture du festival aura lieu le vendredi 6 juillet.

### ALSH

Monsieur le Maire indique que les inscriptions recensées jusqu'à ce jour font ressortir une bonne fréquentation pour cet été.

### Affaire HEMON contre la Commune de LE SOURN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice et à se défendre au nom de la commune dans le cadre du litige qui l'oppose aux époux HEMON.

### Radio Sainte-Anne

Le jeudi 5 juillet, Radio Sainte-Anne réalise un reportage sur la commune à la médiathèque, faisant intervenir une quinzaine de sourdains (adjoints, responsables d'associations, agents communaux, ...). Cette opération initiée par le Comité départemental « Tourisme concerne 9 communes sélectionnées dans le Morbihan dont notre commune.

## > **Questions diverses**

Patricia GUIGUENO fait part de « l'écho » d'une femme de service s'inquiétant de devoir « aller travailler à Noyal-Pontivy ». Le Maire, surpris de cette question, rappelle qu'une réglementation existe en matière du droit du travail. La secrétaire précise qu'il s'agit d'un échange entre agent sur une journée, de 12h à 13h30 pour découvrir le fonctionnement d'un autre restaurant scolaire, en l'espèce celui de Noyal-Pontivy. Il est convenu le même jour qu'un agent de Noyal vienne au Sourn. Tout cela dans le but d'améliorer le fonctionnement du service et le bien-être des agents.

Patricia GUIGUENO demande où en est le projet de financement des MAM (maisons d'assistantes maternelles) soumis à Pontivy Communauté. Monsieur le Maire indique que suite au dernier bureau communautaire, ce projet a été refusé. Le Conseil municipal s'accorde sur le fait que cette démarche de création de MAM est intéressante mais doit rester de la sphère privée.

21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.